





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-61**

Séance publique du

22 mars 2019

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190322- lmc1149695-DE-1-1
Date de signature : 28/03/2019
Date de réception : jeudi 28 mars 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - LES
JOURNÉES DE L'ÉLOQUENCE ÉDITION 2019**

Le 22 mars 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/03/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER, Monsieur Michael ZAZOUN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et
Gestion
Direction Gestion de l'Espace Public,
Commerce & Artisanat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2019

Nomenclature : 3.5
Autres actes de gestion du domaine public

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
LES JOURNÉES DE L'ÉLOQUENCE ÉDITION 2019- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association dénommée « les Journées de l'Éloquence d'Aix-en-Provence » souhaite organiser la cinquième édition du festival des « Journées de l'éloquence » qui se tiendra du 18 mai au 25 mai 2019.

Pour le concours national d'éloquence programmé le samedi 25 mai 2019 dans les jardins du Pavillon Vendôme, l'association sollicite une mise à disposition à titre gracieux du Parc dans le cadre de sa privatisation.

En application de la délibération n° DL 2018-445 du 9 novembre 2018, le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû à cet effet serait de 237 euros (118.50 € x 2 zones tarifaires x 1 jour). Ladite association a pour but tant au niveau local que national de promouvoir l'art oratoire sous toutes ses formes. Ainsi, il convient de soutenir cet événement d'intérêt général et dont les retombées économiques sont non négligeables pour la Ville, en leur accordant la gratuité de l'occupation du domaine public, ce qui représenterait un manque à gagner pour la Ville de 237 euros.

Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération de la redevance d'occupation du domaine public concernant « Les Journées de l'édition 20193.

DL.2019-61 - EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
LES JOURNÉES DE L'ÉLOQUENCE ÉDITION 2019-

Présents et représentés	: 51
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Brigitte DEVESA Muriel HERNANDEZ

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Mme MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/03/2019
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»